

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :
07. LOI DE
COORDINATION DU
13/08//2014 RELATIVE
A LA SECURITE CIVILE.
DESIGNATION D'UN
CONSEILLER
MUNICIPAL
«CORRESPONDANT DE
DEFENSE ET DE
SECURITE CIVILE» ET
«CORRESPONDANT
PANDEMIE
GRIPPALE».

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID: 059-21590404-20200713-2407202007_AK-DE



L'an deux mil-vingt, le treize JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives à** Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en 2006, le Préfet du Nord a sollicité du conseil municipal, pour que soit désigné en son sein un correspondant sous le vocable de « correspondant de défense et de sécurité civiles » et « correspondant pandémie grippale » et ce, en application de la loi de coordination de la sécurité civile du 13 Août 2004.

Suite à son renouvellement, il invite l'assemblée à désigner un nouveau correspondant parmi ses membres, qui sera chargé de gérer les crises de quelque nature que ce soit et notamment du suivi de la pandémie du COVID 19 et d'impulser la sensibilisation et la formation d'autres élus ainsi que l'information de la population.

Ce correspondant remplaçant celui désigné précédemment par le conseil municipal élu en 2014, dont les pouvoirs sont expirés en même temps que ceux de cette assemblée ainsi qu'il est prévu par les textes réglementaires.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, il est procédé au vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Ce même article stipule que « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives contraires ».

Sur proposition du Maire, l'assemblée procède au vote à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Soarey SÉRÉ, « correspondant de défense et de sécurité civile » et « correspondant pandémie grippale ».

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.